

## Règlement

### article 1. Présentation

Ce défi sur le « le tour de France cycliste » est organisé par le groupe numérique 92. Il est ouvert à toutes les classes du CP au CM2 qui auront accepté le présent règlement ainsi que la charte. La participation est gratuite.

### article 2. Objectifs

Ce défi consiste à utiliser le numérique pour répondre à des questions, résoudre des énigmes mettant en jeu des compétences à travailler au cycle 2 ou au cycle 3 à l'école primaire, réaliser et partager des documents multimédias en validant les items de la compétence 4 du socle commun « maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ».

### article 3. Participation

Pour participer :

- Il faut être une classe de cycle 2 (CP, CE1, CE2) ou de cycle 3 (CM1 CM2). Un cours double est considéré comme participant dans la catégorie supérieure.
- Une classe spécialisée peut s'inscrire.
- La classe doit appartenir, de préférence, à un établissement des Hauts-de-Seine, mais ce n'est pas exclusif.

Le responsable de la participation au défi doit être l'enseignant de la classe. Il remplira la demande d'inscription et sera le seul interlocuteur officiel. Un élève (ou un enseignant) ne peut s'inscrire seul.

### article 4. Modalités d'inscription

L'inscription se fait uniquement par l'intermédiaire d'un formulaire électronique présent sur le site « Pédagogie92 » à l'adresse <http://acver.fr/defitour92> (onglet « Inscription »).

Il sera possible d'inscrire sa classe durant toute la durée du défi, du 1er septembre au 9 octobre 2020.

Une adresse mail, contenant un numéro d'inscription, sera créée pour chaque classe participante au défi. Les identifiants de connexion à cette boîte mail seront envoyés à l'enseignant(e) de la classe. **Ces identifiants ne doivent en aucun cas être communiqués aux élèves** sous peine de suppression de l'adresse mail et, par voie de conséquence, la radiation de la classe.

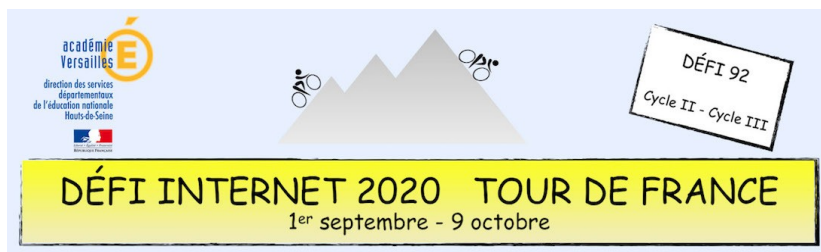
Pour tout problème concernant l'usage de la boîte de messagerie électronique, contactez la cellule numérique de la DSDEN : [numerique92@ac-versailles.fr](mailto:numerique92@ac-versailles.fr).

### article 5. Une conception du défi adaptée aux élèves

Afin de permettre aux classes de s'engager selon leurs possibilités, chaque cycle est indépendant des autres. Les classes inscrites peuvent répondre au nombre d'épreuves qu'elles souhaitent. Seule la réponse aux énigmes est obligatoire.

### article 6. Déroulement du Défi

Le concours sera ouvert le mardi 1er septembre 2020. Il se terminera le vendredi 9 octobre 2020. Le Défi s'organise donc sur 6 semaines de classe.



## Règlement

### article 7. Les énigmes et les épreuves

Durant les six semaines de ce défi, des énigmes et diverses activités seront proposées :

#### Les énigmes

Elles ont pour objectif d'apprendre à communiquer à l'aide de la messagerie (compétence 4). Seule la série des énigmes est obligatoire pour ce défi. Il s'agit de 4 énigmes pour le cycle 2 et 6 énigmes pour le cycle 3. Pour obtenir tous les indices des énigmes, vous devrez envoyer une demande par courrier électronique à chaque fois : les envois groupés ne sont pas acceptés afin de permettre à tous les élèves d'envoyer et de recevoir au moins un courriel.

Critères de réussite pour l'obtention d'un indice :

- L'objet/sujet du message doit être correctement renseigné :
  - Exemple : *Demande d'indice Classe n°xx énigme n°y indice n°z*
- Les règles de correspondance doivent être respectées, notamment en ce qui concerne :
  - Les formules de politesse
  - Le corps du message constitué de phrases
  - La signature de l'auteur
  - Le respect de la syntaxe et de l'orthographe ne sont pas oubliés non plus...

#### Les épreuves

10 champs disciplinaires sont couverts par les activités proposées. La participation aux épreuves n'est pas obligatoire. L'enseignant peut choisir celles qu'il souhaite travailler avec ses élèves (maîtrise de la langue / mathématiques / pratique d'une langue vivante étrangère / EMC / Histoire / géographie / arts et culture / EMI / apprendre le code).

### article 8. Les réponses

Les réponses aux épreuves et énigmes posées devront être envoyées par courriel à l'organisateur du défi mentionné sur les documents d'accompagnement.

### article 9. Barème

Chaque énigme ou épreuves rapporte 10 points au maximum. Les organisateurs indiquent que le barème tiendra compte de la rédaction, du format des réponses et de la notification des sources des documents produits.

- Pour les énigmes
  - 5 points pour les courriels de demande d'indice correctement formulé
  - 2 points pour la bonne réponse complète
  - 3 points pour la justification de la réponse (pièce jointe/explication)
- Pour les épreuves
  - Chaque épreuve sera notée sur 10 points.
  - Un barème des points sera indiqué pour chacune des épreuves proposées. Il tiendra compte de la rédaction, du format des réponses et de la notification des sources des documents produits. Il sera inscrit sur la fiche d'accompagnement de l'épreuve.

### article 10. Classements et diplômes

Plusieurs classements seront proposés :

- un classement pour chaque niveau de classe (CP, CE1, CE2, CM1, CM2) ;
- un classement général.

Pour les classements par mission et général, deux classes ex-æquo seront seulement départagées par leur niveau. Chaque classe recevra un diplôme de participation.